

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT DEUX

Le 21 Juillet à 19 h00

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juillet 2022

Présents: M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémic, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAYE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme FEJARD Carole, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M VIODRIN Jérôme, M. LE PAGE Clément, Mme CALLSEN Marie Christine, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie,

Pouvoirs : M HERTZOG Etienne à M BERTHELIER Bruno, M LE PAGE Clément à Mme LEBLANC Florence, M MOULIN Bernard à M LAMARQUE Michel, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, Mme PONCET Sylvie à M VALORGE René, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémic, Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel,

Election d'un secrétaire de séance : M PALLUET Dominique, (Sevelinges)

N°2022/N°118

OBJET : APPROBATION DU PLAN VELO DE CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE.

M. Guillaume DESCAYE, Vice-Président en charge Du Plan Climat Air Energie Territorial rappelle que, par le lancement de son plan vélo à l'échelle nationale en 2018, l'Etat a souhaité mobiliser l'ensemble des acteurs publics pour développer et favoriser la pratique du vélo. L'objectif était le suivant : repenser les modes de déplacements pour lutter contre la pollution et le réchauffement climatique mais aussi influencer positivement sur la santé et le bien-être.

De son côté, Charlieu Belmont Communauté est engagé dans un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) validé définitivement en février 2020 et établi en cohérence avec le SRADDET et les engagements nationaux (Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte).

Sur les 22 Fiches-action (FA) du programme validé en 2018, **3 sont consacrées à la mobilité** et constituent des priorités de mise en œuvre de la phase opérationnelle du PCAET dès 2020.

La collectivité mène ainsi une politique dynamique en matière de développement de la pratique du vélo, tant par les divers aménagements mis en place et à venir que dans l'ensemble des actions menées autour de la valorisation de cette pratique. Dans ce cadre, elle a souhaité formaliser son action dans un Plan Vélo.

Le Plan Vélo de Charlieu Belmont Communauté a pour objet de présenter dans un document unique l'ensemble des projets mis en place et à venir autour de cette thématique.

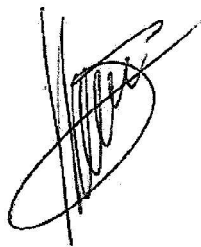
Ce document s'articule autour des 4 axes définis par l'Etat et qui sont les suivants :

- Axe 1 - Sécurité : développer les aménagements cyclables et améliorer la sécurité routière
- Axe 2 - Sûreté : mieux lutter contre le vol
- Axe 3 - Créer un cadre incitatif reconnaissant pleinement l'usage du vélo comme un mode de transport vertueux
- Axe 4 - Développer une culture vélo

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et valide le Plan Vélo de Charlieu Belmont Communauté.
- Autorise M. le Président à faire les démarches nécessaires et faire les demandes de subventions éventuelles pour les projets visant à développer la pratique du vélo sur le territoire.

Le secrétaire de séance
Représentant de la commune de Sevelinges
M Dominique PALLUET



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Ainsi fait et délibéré, à Briennon
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé le Président et le secrétaire de séance.

Délibération rendue exécutoire par publication sur le site
internet de la collectivité à compter du

26 JUIL, 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220721-N2022-118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2022